Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 18 mai 2009
N° CERTA-2009-AVI-193

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilités dans Claroline

Gestion du document

Référence	CERTA-2009-AVI-193
Titre	Vulnérabilités dans Claroline
Date de la première version	18 mai 2009
Date de la dernière version	–
Source(s)	Messages du 05 mai 2009 et du 11 mai 2009 sur le forum de Claroline
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Injection de code indirecte ;
- injection de code SQL.

2 Systèmes affectés

Claroline versions 1.8.11 et antérieures.

3 Résumé

Deux vulnérabilités dans *Claroline* permettent d'injecter du code SQL et de réaliser des injections de code indirectes.

4 Description

Deux vulnérabilités ont été découvertes dans *Claroline* :

- un paramètre n'est pas correctement filtré dans le fichier /claroline/group/group.php, ce qui permet d'injecter du code SQL ;

– une faille dans le fichier `/claroline/linker/notfound.php` permet de réaliser des injections de code indirectes.

5 Solution

Mettre *Claroline* à jour en version 1.9.0.

6 Documentation

– Forum de *Claroline* :
http://forum.claroline.net/
– Version 1.9.0 de *Claroline* :
http://www.claroline.net/download/stable.html

Gestion détaillée du document

18 mai 2009 version initiale.